ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat Général
Direction des Ressources humaines

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Election des représentants du personnel à la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA) de l'académie de Rennes

SCRUTIN DU 8 DECEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2022, le bureau de vote électronique pour l'élection de la CCMA réuni le jeudi 8 décembre 2022, à ___ heures, au Rectorat de Rennes 92 rue d'Antrain, proclame les résultats électoraux suivants :

A – Composition du bureau de vote

Président : Monsieur Jacques Guégan, chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes
Secrétaire : Madame Laurence Bryonne, adjointe au chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes
Secrétaire suppléante : Madame Fanny Thomas, membre de la Direction des Affaires Juriques de l'académie de Rennes

Délégués des listes :
1.Madame Albine Belinger, SUNDEP
2.Monsieur Arnaud Vigouroux, SNALC
3.Monsieur Thierry Février, SPELC
4.Monsieur Eric Moisan, SYNEP CFE CGC
5.Monsieur Gaël Bonnec, CGT Enseignement privé
6.Monsieur Ollivier Schouten, FEP CFDT
7.Monsieur Alain Alaterre, SNEC CFTC
8.Madame Nathalie Cheikh Boukal, FNEC FP FO
9.Monsieur Stéphane Le Goff, SNEP UNSA

B – Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	9363
Nombre des votants :	2811
Nombre de bulletins blancs ou nils :	43
Nombre de suffrages valablement exprimés :	2768

Listes en présence

Listes en présence	SUNDEP	SNALC	SPELC	SYNEP CFE CGC	CGT Enseignement privé	FEP CFDT	SNEC CFTC	FNEC FP FO	SNEP UNSA
Nombre de voix	84	53	499	90	237	1316	323	129	37
Nombre de sièges	0	0	1	0	0	4	1	0	0

C – Calcul du nombre de sièges attribus à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotien électoral (QE) = 461,33

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SUNDEP	0
SNALC	0
SPELC	1
SYNEP CFE CGC	0
CGT Enseignement privé	0
FEP CFDT	2
SNEC CFTC	0
FNEC FP FO	0
SNEP UNSA	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE = 3

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) - (A) = 3

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyennes (PFM) si nécessaire

Attribution du siège n° 4

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUNDEP	0
SNALC	0
SPELC	0
SYNEP CFE CGC	0
CGT Enseignement privé	0
FEP CFDT	1
SNEC CFTC	0
FNEC FP FO	0
SNEP UNSA	0

La liste FEP CFDT a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 4.

Attribution du siège n° 5

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUNDEP	0
SNALC	0
SPELC	0
SYNEP CFE CGC	0
CGT Enseignement privé	0
FEP CFDT	1
SNEC CFTC	0
FNEC FP FO	0
SNEP UNSA	0

La liste FEP CFDT a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 5.

Attribution du siège n° 6

Listes en présence	Plus forte moyenne
SUNDEP	0
SNALC	0
SPELC	0
SYNEP CFE CGC	0
CGT Enseignement privé	0
FEP CFDT	0
SNEC CFTC	1
FNEC FP FO	0
SNEP UNSA	0

La liste SNEC CFTC a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° 6.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
SUNDEP	0
SNALC	0
SPELC	1
SYNEP CFE CGC	0
CGT Enseignement privé	0
FEP CFDT	4
SNEC CFTC	1
FNEC FP FO	0
SNEP UNSA	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	Mr FEVRIER Thierry SPELC
	Mme TREGUER Marie-Claire FEP CFDT
	Mr Schacken Olivier FEP CFDT
	Mr LE RET - LE MESTRE Yoann FEP CFDT
	Mme HERVOT Sylvie FEP CFDT
	Mme CONAN Anne-Marie SNEC CFTC
Suppléants	Mme Miquot Nadine SPELC
	Mr OLLIVIER Steven CFDT
	Mme MORVAN Agnès CFDT
	Mr SALAUN David CFDT
	Mme LABBE Emilie CFDT
	Mr Alotaine Alain SNEC CFTC

E. Observations

F. Emargements

Président : Monsieur Jacques Guégan, chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire : Madame Laurence Bryonne, adjointe au chef de la Division des Personnels des établissements privés sous contrat de l'académie de Rennes

Secrétaire suppléante : Madame Fanny Thomas, membre de la Direction des Affaires Juriques de l'académie de Rennes

Délégués des listes :

1.Madame Albine Belinger, SUNDEP

2.Monsieur Arnaud Vigouroux, SNALC

3.Monsieur Thierry Février, SPELC

4.Monsieur Eric Moisan, SYNEP CFE CGC

5.Monsieur Gaël Bonnec, CGT Enseignement privé

6.Monsieur Ollivier Schouten, FEP CFDT

7.Monsieur Alain Alaterre, SNEC CFTC

8.Madame Nathalie Cheikh Boukal, FNEC FP FO

9.Monsieur Stéphane Le Goff, SNEP UNSA

MINISTÈRES ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMA de l'ens. privé de l'académie de Rennes

CCMA

165

RÉSULTATS			du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	9 363	Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ Oui ☑ Non	Nombre de listes présentées 9
B. Nombre de votants	B =	2 811		Nombre de sièges à pourvoir P = 6
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	43		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	2 768		$G = \frac{D}{P} = \frac{2\,768}{6} =$ 461,33

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)				Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège		
SUNDEP Solidaires On ne lâche rien !	SUNDEP	84	0					0
SNALC De l'école au supérieur	SNALC	53	0					0
Spelc Bretagne, au cœur de l'action	SPELC	499	1					1
SYNEP CFE-CGC CCMA RENNES	SYNEP CFE-CGC	90	0					0
CGT Enseignement privé Une force à vos côtés	CGT Educ'action Privé	237	0					0
FEP-CFDT Enseignement privé VOTRE VOIX NOTRE ACTION	FEP CFDT	1 316	2	1° - 438,67	2° - 329,00			4
Liste Snec-CFTC Bretagne Ensemble Voyons Loin	CFTC	323	0			3° - 323,00		1
FNEC FP FORCE OUVRIERE	FO-FNECFP	129	0					0
Indépendance et égalité des droits des enseignants	SNEP - UNSA	37	0					0

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2022

MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

CCMA de l'ens. privé de l'académie de Rennes

CCMA
165

RÉSULTATS			du 01/12/2022 à 08h00	au 08/12/2022 à 17h00
A. Nombre d'électeurs inscrits	A =	9 363	Y a-t-il eu carence de candidatures? ☐ Oui ☑ Non	Nombre de listes présentées 9
B. Nombre de votants	B =	2 811		Nombre de sièges à pourvoir P = 6
C. Bulletins blancs ou nuls	C =	43		Quotient électoral (2 décimales)
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D =	2 768		$G = \frac{D}{P} = \frac{2\,768}{6} =$ 461,33

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote

NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
GUEGAN Jacques	Président	
BRIANTE Laurence	Secrétaire	
THOMAS Fanny	Assesseur	
Schouten Olivier	Membre	
ALATERRE Alain	Membre	
Toisan Eric	Membre	
BONNEC Carl	Membre	
BELINGER Alain	membre	
VIGOUROUX Arnaud	membre	
Cherkh-Bouras Nathalie	membre	

Paraphe des membres du bureau de vote (excepté pour la dernière page)

© VOXALY 2022